



Nathalie Oberweis
Députée

Luxembourg, le 6 février 2023

Concerne: Question parlementaire placement en famille d'accueil

Monsieur le Président,
Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé, Madame la Ministre de la Justice et Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Tout en vous remerciant pour votre réponse du 26 septembre 2022 à ma question parlementaire n° 6658 du 16 août 2022, j'aimerais approfondir certains aspects qui me semblent importants.

1. Concernant les bébés et petits enfants placés en structure hospitalière, pouvez-vous me confirmer qu'ils sont pris en charge et encadrés à la fois médicalement et pédagogiquement 24 heures sur 24 par des services spécialisés afin d'éviter des traumatismes de jeune âge ?
2. Est-ce que vous jugez que cette solution de placement urgent est la plus adaptée aux besoins de l'enfant? Est-ce que cette solution est celle qui prend le mieux en compte l'intérêt supérieur de l'enfant?
3. Plus généralement, pourriez-vous nous dire, ventilé sur les cinq dernières années, combien d'enfants ont été placés en famille d'accueil et combien dans un centre d'accueil?
4. Pourriez-vous décliner les chiffres de ces cinq dernières années en distinguant familles d'accueil proches et familles d'accueil classiques ? Quel est votre plan et quelles sont vos mesures afin d'augmenter le nombre de familles d'accueil classiques pour les prochaines années?

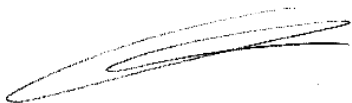
5. Pourriez-vous énumérer les institutions qui peuvent accueillir des enfants de 0-3 ans et me donner les chiffres de l'occupation des lits ces cinq dernières années?

Dans votre réponse à ma question parlementaire, vous dites qu'en 2020, il existait 962 places agréées pour l'accueil de jour et de nuit auprès de 16 prestataires, tandis qu'en 2022, on comptait 1 017 places agréées pour l'accueil de jour et de nuit auprès de 17 prestataires.

6. Comment est-ce que vous expliquez cette augmentation alors que le plan d'action droits des enfants a comme objectif d' « éliminer progressivement les mesures d'accueil stationnaires en institution et de favoriser la prise en charge des enfants en milieu familial chaque fois que cela est possible »?
7. En outre, pourriez-vous me dire combien de familles d'accueil de dépannage peuvent accueillir des enfants de 0 – 3 ans en urgence? Est-ce que ce nombre est suffisant? Est-ce qu'il ne faudrait pas augmenter le nombre de familles d'accueil de dépannage? Quelles mesures envisagez-vous pour recruter de nouvelles familles d'accueil de dépannage?
8. Finalement, j'aimerais vous demander si le projet de la Pouponnière nationale à Pétange avec 52 lits correspond encore aux connaissances actuelles en matière de travail socio-pédagogique? Envisagez-vous de fermer des petites structures, et si tel est le cas, quels sont vos arguments pour fermer celles-ci et rouvrir une structure centralisée d'une telle taille?

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis
Députée





Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, de Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert et de Madame la Ministre de la Justice, Sam Tanson, à la question parlementaire n° 7553 de Madame la Députée Nathalie Oberweis

Ad 1)

Les bébés bénéficient d'une évaluation sur le plan clinique avant et pendant l'hospitalisation.

La *Kannerklinik* dispose d'un médecin spécialisé pour petits-enfants victimes de maltraitance qui les prend en charge ainsi que les familles si nécessaire.

Ad 2)

Il est important que l'enfant bénéficie d'une évaluation de son état de santé précédant un placement dans une autre structure de placement. Nous jugeons que ceci se fait dans l'intérêt de l'enfant.

Ad 3)

Le tableau suivant renseigne sur le nombre d'enfants placés en famille d'accueil et en centre d'accueil répartis sur les cinq dernières années :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'enfants placés en famille d'accueil	41	55	46	52	43
Nombre d'enfants placés en Centre d'accueil	166	194	162	202	232

Ad 4)

Le tableau suivant renseigne sur le nombre de familles d'accueil proches et classiques réparties sur les cinq dernières années :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de familles d'accueil proches	22	24	22	21	16
Nombre de familles d'accueil classiques	12	19	17	14	19

Parmi les différentes mesures d'accueil de jour et de nuit proposées par l'Aide à l'enfance et à la famille, l'accueil en famille permet de veiller aux intérêts et au bien-être du mineur et du jeune adulte dans un milieu familial. Le projet de loi portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux

jeunes et aux familles met l'accent sur l'accueil en famille en prévoyant la création du dispositif « Maison de l'accueil » en vue d'accroître et de valoriser l'attractivité de l'activité. Cette nouvelle tâche de l'ONE aura notamment pour mission d'édicter des procédures uniformes, de les coordonner et de contribuer ainsi à une simplification des procédures et des démarches administratives. Elle devra aussi assurer la promotion de l'activité de l'accueil en famille et offrir des formations de base et des formations continues aux accueillants.

Cette mesure va de pair avec une diversification de l'offre en instituant différentes formes de l'accueil en famille avec une valorisation des familles d'accueil proches.

Ad 5)

Actuellement une institution gérée par « Anne asbl » accueille des enfants âgés de 0-3 ans.

	2018	2019	2020	2021	2022
Accueil 0-3 ans	17	16	7	15	9

Afin d'éviter la séparation d'enfants issus d'une même cellule familiale, des enfants âgés de moins de trois ans peuvent être accueillis ensemble avec leurs frères et sœurs aînés dans une institution accueillant des enfants âgés de plus de trois ans.

Ad 6)

La prise en charge des enfants en milieu familial reste un objectif principal, d'où l'accent mis sur le domaine de l'accueil en famille au niveau de la réforme législative. Reste à souligner que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) entend favoriser les mesures volontaires et préventives par la diversification de l'offre.

L'augmentation du nombre de mesures stationnaires correspond aux besoins actuels détectés sur le terrain. Pour répondre à l'augmentation importante du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) arrivants au Luxembourg, de nombreuses places en milieu stationnaire ont été créées, comme le démontre le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de places pour MNA	13	15	11	18	79

Ad 7)

Le cadre législatif actuellement en vigueur ne prévoit pas de forme de famille d'accueil dénommée « famille d'accueil de dépannage ». Le nouveau projet de loi prévoit différentes formes de l'accueil en famille et met fortement l'accent sur la promotion de l'activité.

Ad 8)

Les chiffres avancés correspondent aux besoins détectés lors de la première phase de la planification du projet de « pouponnière nationale ». Si le MENJE venait à constater que les prémisses avancées lors de

la planification du projet auraient entre-temps changé, il va sans dire que le projet devrait être adapté en fonction des considérations actuelles.

Luxembourg, le 6 mars 2023

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH